

## Burundi : Le parti UPD demande l'évaluation de l'Accord d'Arusha

@rib News, 09/09/2013 â€“ Source XinhuaLe Parti Union pour la Paix et le Développement (UPD-Zigamibanga) dirigé par Chauvineau Mugwengezo (opposition) a demandé ce lundi aux garants de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation signé dans cette ville tanzanienne le 28 août 2000 de faire son évaluation pour asseoir une paix durable au Burundi. « Le parti UPD-Zigamibanga souhaite que les garants de l'Accord qui sont principalement les Nations-Unies, l'Union Européenne et l' Union Africaine fassent une évaluation de l'Accord prôné dans la seule optique d'asseoir une paix durable au Burundi », a déclaré Chauvineau Mugwengezo dans un communiqué de presse rendu public ce lundi. C'est après que le président du parti présidentiel se soit exprimé le samedi 7 septembre 2013 à propos de la candidature du président du Burundi Pierre Nkurunziza en rapport avec un troisième mandat présidentiel et ait décliné sa responsabilité devant toutes les bavures commises par la jeunesse inféodée au parti en faisant comprendre à l'opinion qu'il s'agit des actes purement isolés et non de son organisation. « En effet de telles déclarations s'inscrivent dans la logique de la violation de la Constitution, des lois qui en découlent ainsi que des principes et mesures convenus dans l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation signé le 28/8/2000 », explique le président du parti UPD-Zigamibanga. Il accuse le président du parti CNDD-FDD (le parti présidentiel) d'entretenir sciemment une confusion en semant la zizanie entre le mode d'élection du Président de la République et son mandat. Cette confusion ou cette zizanie est entretenue par le contenu de la Constitution de 2005 et par l'Accord de Paix d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation qui fait partie intégrante de cette dernière à travers certains articles. L'article 96 de la Constitution stipule que le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de 5 ans renouvelable une fois. Le protocole II de l'Accord parle quant à lui dans son alinéa 1 de suffrage universel direct à l'exception de la toute première élection présidentielle et stipule dans un autre alinéa que le Président de la République est élu pour un mandat de 5 ans renouvelable une seule fois et que nul ne peut exercer plus de deux mandats présidentiels. Le président Pierre Nkurunziza a été élu en 2005 par les deux chambres du parlement (suffrage universel indirect) et réélu en 2010 pour un autre mandat de 5 ans cette fois-là par suffrage universel direct. Le problème qui divise les politiciens burundais est donc de savoir s'il aurait fait deux mandats et donc qu'il ne peut pas prétendre à un troisième mandat ou s'il peut se faire réélire pour autant qu'il a été élu au suffrage universel direct une seule fois.